

PLF 2016 : l'Assemblée nationale vote les 100 millions d'euros promis par Manuel Valls

Paris - Publié le mercredi 28 octobre 2015 à 17 h 01 - Actualité n° 54828 - Imprimé par ab. n° 13929

Les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », sont adoptés par l'Assemblée nationale en séance publique le 27/10/2015. Les députés ont adopté deux amendements gouvernementaux. L'un augmentant la subvention des universités de 100 millions, comme promis par Manuel Valls, Premier ministre, le 28/09/2015. « L'impact de cette mesure sur la norme de dépense sera intégralement compensé par le gouvernement dans la suite de la discussion parlementaire », précise [Thierry Mandon](#).

Amendements adoptés par l'Assemblée nationale le 27/10/2015

Amendement 50 du gouvernement : 100 millions d'euros supplémentaires pour le programme 150 annoncés par le premier ministre le 28/09/2015

- « Cet amendement a pour objet d'accroître les crédits du programme 150 Formation supérieure et recherche universitaire de 100 millions, qui s'ajoutent à l'augmentation de 65 millions qui y figure déjà. Cet amendement gouvernemental résulte de l'engagement du Premier ministre, qui a entendu la demande de la communauté universitaire, particulièrement celle des étudiants. Cet effort permettra aux établissements de faire face aux besoins nouveaux, sans dégrader une situation financière par ailleurs saine. L'impact de cette mesure sur la norme de dépense sera intégralement compensé par le Gouvernement dans la suite de la discussion parlementaire du projet de loi de finances pour 2016 », déclare Thierry Mandon le 27/10/2015 devant l'hémicycle pour présenter l'amendement.

Amendement 53 du gouvernement : 321 millions d'euros pour le programme 190 pour le démantèlement et de l'assainissement des installations nucléaires du CEA

- « L'objet de cet amendement est d'ouvrir 321 millions d'euros de crédits budgétaires au bénéfice du programme 190 de la mission Recherche et enseignement supérieur pour regrouper au sein de cette mission la totalité des financements de l'État en faveur du démantèlement et de l'assainissement des installations nucléaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - le CEA. Cet amendement concerne le financement de ces opérations. Il vise à mettre fin à la pratique actuelle consistant, pour l'État, à racheter des titres AREVA détenus par le CEA pour que celui-ci puisse financer une partie de ses opérations. Il s'agit d'ouvrir les crédits nécessaires pour que la totalité des dépenses d'assainissement et de démantèlement soit désormais inscrite dans le budget général de l'État. Cette ouverture sera compensée par une annulation à due concurrence des crédits actuellement prévus à cette fin dans le programme 731 du compte d'affectation spéciale Participations financières de l'État, qui sera examiné la semaine prochaine par votre assemblée. La mesure est globalement neutre, aussi bien sur les dépenses que sur le solde budgétaire de l'État », précise Thierry Mandon.

Amendements rejetés par l'Assemblée nationale le 27/10/2015

Amendement 77 de Isabelle Attard (EELV) : Réduire le CIR de moitié et augmenter de 2 milliards d'euros le programme 150

- « Le gouvernement avait annoncé, au moment de la création du crédit d'impôt recherche en 2008, que celui-ci coûterait à l'État 2,7 milliards d'euros. Or, le gouvernement actuel anticipe que cette dépense fiscale sera de 5,51 milliards d'euros pour 2016 et la Cour des comptes estime qu'à terme

elle sera d'environ 7 milliards d'euros par an. Nous souhaitons pour notre part non pas supprimer le crédit d'impôt recherche mais limiter cette augmentation. La Cour fait à cet égard une série de recommandations qui ont pour objectif de ramener cette dépense au niveau initialement annoncé. Le groupe écologiste en a traduit certaines en amendements au projet de loi de finances pour 2016. Nous proposons aujourd'hui d'allouer l'argent ainsi économisé aux formations supérieures et à la recherche universitaire, financées dans le cadre du programme 150. Cela permettrait de mettre en place une véritable politique de titularisation et d'embauche, de résoudre la crise liée au GVT (glissement vieillesse-technicité), d'allouer des crédits à la réussite des étudiants et d'améliorer les conditions de travail des employés, chercheurs et étudiants. Par conséquent, 2,14 milliards d'euros sont prélevés du programme 172 en ciblant les montants qui correspondent à la dépense fiscale du crédit d'impôt recherche et attribués à certaines actions du programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire. »

Amendement 84 de Annie Genevard (LR) : Faire bénéficier les universités du produit de la cession de biens mis à leur disposition par l'État

- « Cet amendement vise, d'une part, à faire bénéficier les universités du produit de la cession de biens mis à leur disposition par l'État et, d'autre part, à financer ainsi la réduction de la consommation énergétique et l'entretien des bâtiments. »

Laetitia Mullings

Administratrice adjointe

Commission des Affaires culturelles
de l'Assemblée nationale

01 40 63 64 38

lmullings@assemblee-nationale.fr



CONTACT